

Département de Seine-et-Marne - Arrondissement de Torcy

**Conseil de Communauté de communes**

**Extrait du registre des délibérations  
Séance du 17 décembre 2024**

Conseillers en exercice : 38  
2024

Date de convocation : 11 décembre

Conseillers titulaires présents : 32

Date d'affichage : 11 décembre 2024

Pouvoirs : 5

Votants : 37

L'an deux mille vingt-quatre, le dix-sept décembre à vingt heures, le Conseil de la Communauté de communes Les Portes briardes entre villes et forêts, en application des articles L. 5211-1 et L.5211-2 du Code général des collectivités territoriales, s'est réuni dans la salle du Carroussel d'Ozoir-la-Ferrière, sous la Présidence de Monsieur Laurent Gautier, Président élu par délibération n°052/2024 en date du 17 décembre 2024.

Il a été procédé à l'appel nominal des membres du Conseil communautaire et constaté que le quorum est atteint.

**Etaient présents :**

Monsieur GAUTIER Laurent, Monsieur GARCIA ROBIN Jean-Paul, Monsieur PAPIN Michel, Madame FONTBONNE Anne-Laure, Monsieur DEBACKER Jean-Claude, Madame FLECK Christine, Madame GAIR Laurence, Monsieur MONGIN Claude, Monsieur SCHMIT Benoit, Madame BARNET Suzanne, Madame MÉLÉARD Josyane, Monsieur GHOZLAND Cyril, Madame BOURLON Chantal, Madame MORELLI Marie-Laure, Madame CADART Anne-Marie, Monsieur VORDONIS Patrick, Monsieur MARCOUX Frédéric, Monsieur VERDIER Jacques, Monsieur BARIANT Jean-Pierre, Madame DEVRIENDT Laëtitia, Monsieur BENSAL Malek, Madame PALOMARES Aline, Monsieur BAKKER Hubert, Madame LONY Eva, Monsieur KHALOUA Madani, Madame SPRUTTA-BOURGES Nathalie, Madame LENOIR Isabelle, Monsieur MATHÉROT Olivier, Madame BADOZ-GRIFFOND Yvonne, Monsieur BENOIT Dominique, Madame CAPIROSSI Pascale, Madame ROUEN Dominique

**Avaient donné pouvoir :**

Monsieur SALMON Patrick à Monsieur VORDONIS Patrick  
Madame CHABANON-DEGUELLE Sophie à Monsieur SCHMIT Benoit  
Monsieur DOARÉ Louis-Jean à Madame ROUEN Dominique  
Madame COURTYTERA Véronique à Madame GAIR Laurence  
Monsieur GREEN Alain à Monsieur GAUTIER Laurent

**Absent :**

Monsieur WITTMAYER Bruno

Le Conseil communautaire, réuni à la majorité de ses membres, a désigné, conformément aux dispositions de l'article L. 2121-15 du code général des collectivités territoriales, Monsieur Jean-Paul Garcia Robin, secrétaire de séance.

**DÉLIBÉRATION N°072/2024****OBJET : OUVERTURE ANTICIPÉE DE CRÉDITS EN SECTION D'INVESTISSEMENT AU BUDGET 2025****Le Conseil communautaire,**

**Entendu** l'exposé de Monsieur Laurent Gautier, Président de la Communauté de communes Les Portes briardes entre villes et forêts, élu par délibération n°052/2024 du Conseil communautaire en date du 17 décembre 2024, relatif l'ouverture anticipée des crédits en section d'investissement au budget 2025 ;

**Vu** le Code général des collectivités territoriales, et notamment son article L. 1612-1 ;

**Vu** la loi n°2012-1510 du 29 décembre 2012 portant loi de finances rectificative pour 2012 ;

**Vu** l'arrêté préfectoral DRCL-BCCL-2009 n°179 en date du 24 novembre 2009 portant création de la Communauté de communes Les Portes briardes entre villes et forêts entre les communes de Férolles-Attilly, Gretz-Armainvilliers, Lésigny et Ozoir-la-Ferrière ;

**Vu** l'arrêté préfectoral DRCL-BCCCL-2012 n°128 en date du 31 octobre 2012 portant extension du périmètre de la Communauté de communes Les Portes briardes entre villes et forêts à la commune de Tournan-en-Brie ;

**Vu** l'arrêté préfectoral 2018/DRCL/BLI/37 en date du 20 avril 2018 portant modification des statuts de la Communauté de communes Les Portes briardes entre villes et forêts ;

**Vu** la délibération n°017/2024 du Conseil communautaire en date du 8 février 2024 relative au vote du budget primitif 2024 ;

**Vu** la délibération n°032/2024 du Conseil communautaire en date du 25 juin 2024 portant adoption du budget supplémentaire 2024 ;

**Vu** les décisions n°042/2024 et n°050/2024 du Président en date du 9 septembre 2024 et du 25 octobre 2024 portant virements de crédits de chapitre à chapitre par application de la fongibilité des crédits en M57 ;

**Considérant** que les dépenses d'investissement ne peuvent être réalisées, en principe, qu'après le vote du budget ; toutefois, pour permettre aux collectivités de disposer des crédits d'investissement nécessaires avant le vote du budget, l'article L. 1612-1 du Code général des collectivités territoriales autorise le Conseil communautaire à engager, liquider, mandater les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette ;

**Considérant** que le quart des crédits d'investissement de l'exercice 2024 correspond aux montants suivants :

Compte	Nature des crédits	Montant (€)
2031	Frais d'études	300 215,00 €
2033	Frais d'insertion	2 400,60 €
2041412	Subventions versées (communes) bâtiments et installations	150 000,00 €
2041583	Projets d'infrastructures d'intérêt national	21 000,00 €
2051	Concessions et droits similaires	3 300,00 €
2111	Terrains nus	1 932,76 €
2121	Plantations d'arbres et d'arbustes	16 402,13 €
2128	Autres agencements et aménagements	453,06 €
21318	Autres bâtiments publics	145 250,00 €

Compte	Nature des crédits	Montant (€)
21351	Installations générales, agencements, aménagements des constructions des bâtiments publics	3 721,20 €
2151	Réseaux de voirie	182 998,65 €
2152	Installations de voirie	55 484,90 €
21534	Réseaux d'électrification	34 000,00 €
21578	Autre matériel technique	10 605,36 €
2158	Autres installations, matériel et outillage techniques	83 144,83 €
217311	Bâtiments administratifs	37 500,00 €
217328	Autres bâtiments privés	346,57 €
21828	Autres matériels de transport	19 750,00 €
21838	Autres matériels informatiques	6 900,00 €
21848	Autres matériels de bureau et mobiliers	12 289,40 €
2188	Autres immobilisations	21 519,54 €
2312	Agencements et aménagements de terrains	1 031 940,85 €
2313	Construction en cours	239 381,06 €
2315	Installations, matériels et outillages techniques	710 948,18 €
238	Avances versées sur commandes d'immobilisations corporelles	1 393,20 €

Considérant l'avis favorable à l'unanimité de la commission des finances en sa séance du 19 novembre 2024,

**APRES EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, et à l'unanimité,**

- Décide de l'ouverture anticipée de crédits en section d'investissement au budget 2025 pour les comptes présentés ci-dessous ;

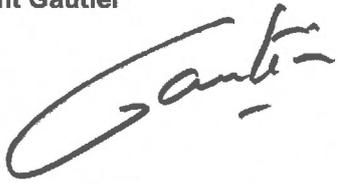
Compte	Nature des crédits	Montant (€)
2031	Frais d'études	300 215,00 €
2033	Frais d'insertion	2 400,60 €
2041412	Subventions versées (communes) bâtiments et installations	150 000,00 €
2041583	Projets d'infrastructures d'intérêt national	21 000,00 €
2051	Concessions et droits similaires	3 300,00 €
2111	Terrains nus	1 932,76 €
2121	Plantations d'arbres et d'arbustes	16 402,13 €
2128	Autres agencements et aménagements	453,06 €
21318	Autres bâtiments publics	145 250,00 €
21351	Installations générales, agencements, aménagements des constructions des bâtiments publics	3 721,20 €
2151	Réseaux de voirie	182 998,65 €
2152	Installations de voirie	55 484,90 €
21534	Réseaux d'électrification	34 000,00 €
21578	Autre matériel technique	10 605,36 €
2158	Autres installations, matériel et outillage techniques	83 144,83 €
217311	Bâtiments administratifs	37 500,00 €
217328	Autres bâtiments privés	346,57 €
21828	Autres matériels de transport	19 750,00 €
21838	Autres matériels informatiques	6 900,00 €
21848	Autres matériels de bureau et mobiliers	12 289,40 €
2188	Autres immobilisations	21 519,54 €
2312	Agencements et aménagements de terrains	1 031 940,85 €
2313	Construction en cours	239 381,06 €
2315	Installations, matériels et outillages techniques	710 948,18 €
238	Avances versées sur commandes d'immobilisations corporelles	1 393,20 €

- Autorise le Président, ou son représentant, à accomplir l'ensemble des formalités afférentes à la bonne exécution du dossier.

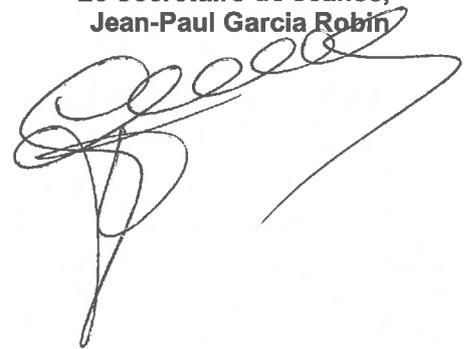
Fait et délibéré les jours, mois et an susdits,  
Ont signé au registre des délibérations les membres présents.

Pour extrait conforme,  
Ozoir-la-Ferrière, le 17 décembre 2024

Le Président,  
Laurent Gautier



Le Secrétaire de séance,  
Jean-Paul Garcia Robin



*Le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif, situé 43 rue du Général de Gaulle à 77 000 Melun ou via la plateforme [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr) dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.*